

B
S/I
MMA
25X

Berne, le 25 novembre 1958.

ad No III/D.3.a.

an	B81					a/a
Datum	25.XI					25.n
Vise	V					MM
EPD		25. Nov. 1958				
Ref.		p. B. 73. Irak. O.				

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai pris connaissance de votre lettre du 21 novembre concernant une démarche éventuelle à faire à Bagdad en faveur des anciens hommes politiques et chefs militaires récemment condamnés à mort.

Une considération nous a engagés à renoncer à une démarche, à savoir que celle-ci pourrait rendre plus difficile une décision du chef du Gouvernement d'accorder la grâce aux condamnés. D'après nos informations, il semble que le Général Kassem serait désireux de prendre une mesure de grâce. Il ne faut pas que celle-ci apparaisse, aux yeux de l'opinion publique irakienne, comme prise sous une pression extérieure.

Nous suivons cette affaire de près et, si nous avons l'impression qu'une démarche de notre part peut être utile et donner un résultat positif, nous reverrons la question. Dans cette éventualité, nous ne manquerons pas d'informer immédiatement le Ministère des affaires étrangères d'Autriche.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma haute considération.

Max Petitpierre

M. Arge Schaller

Monsieur R. Hohl,
Ambassadeur de Suisse en Autriche,
Vienne.

Copie à P.

